

## Les commentaires des propriétaires d'entreprise au sujet de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC)

« Je suis une mère de famille monoparentale de 3 enfants. J'ai perdu 100 % de mon revenu. La même chose pour la coiffeuse qui louait une chaise à mon salon. Je n'ai pas droit à l'aide du gouvernement parce que je n'ai pas de salariés et que je viens d'ouvrir mon commerce le 1<sup>er</sup> décembre 2019. J'ai demandé au propriétaire de faire la demande pour l'aide au loyer, mais il n'a pas voulu. Sa réponse a été « Je ne suis pas obligé ». Maintenant, j'ai reçu une mise en demeure. Le propriétaire veut que je paie la totalité des 4 mois de loyer, en plus de 4 % d'intérêts, sinon il va me mettre dehors. Merci beaucoup de nous écouter. »

- Salon de coiffure, *Laval, Québec*

« Nous avons un très petit magasin qui emploie environ 25 personnes à Vancouver. Notre entreprise familiale existe depuis maintenant 110 ans. Nous avons survécu à deux guerres mondiales, à la grippe espagnole, à la Grande Dépression et à d'innombrables hauts et bas. Notre entreprise est victime d'un propriétaire étranger qui n'a aucun intérêt pour l'AUCLC. Je vous en prie, s'il vous plaît, s'il vous plaît, s'il vous plaît, établissez des règles de jeu plus équitables [...] Notre loyer est de 38 000 \$ par mois, notre entreprise est restée fermée pendant plus de deux mois et notre chiffre d'affaires a baissé de plus d'un million de dollars. Notre survie dépend de l'AUCLC. »

- Magasin de vêtements, *Vancouver, Colombie-Britannique*

« Nous avons un salon de quilles de 16 allées, maintenant limité à la moitié de sa capacité d'accueil. Nous perdons les revenus provenant des tournois, des voyages scolaires et de nos groupes à besoins spéciaux qui venaient autrefois tous les jours. Notre propriétaire n'a proposé aucune aide, mais a finalement accepté une réduction de loyer. Il dit qu'il n'a pas les moyens de payer pour adhérer à l'AUCLC. Sans revenu depuis mars et devant toujours payer le loyer, les coûts fixes, l'assurance, etc. Notre réserve de fonds est épuisée, si bien que nous piochons dorénavant dans nos économies personnelles. »

- Salon de quilles, *Sherwood Park, Alberta*

« Lorsque nous avons été obligés de fermer nos portes en mars, nous avons contacté notre propriétaire et demandé son aide. Le mieux qu'il a pu nous offrir était un report de paiement... « Payez quand vous le pouvez ». Après la création et la mise en place de l'AUCLC ainsi que de nombreuses demandes formulées à son encontre, il a finalement accepté d'y adhérer. Nous nous sommes qualifiés pour le mois d'avril, car notre baisse de revenus était de 70 %, mais nous n'avons pas pu en bénéficier pour les mois de mai, juin et juillet, car nos ventes ont baissé de 50 à 65

% dépendamment des mois. Nous avons envoyé une lettre au propriétaire pour lui faire part de notre situation et lui avons demandé s'il envisageait une réduction de 25 % de notre loyer pour les 4 mois restants du programme [...] Il a immédiatement répondu "NON", puis un courriel a suivi indiquant notre solde en souffrance. Alors que les circonstances évoluent et que les ventes continuent d'accuser un retard, le loyer demeure notre plus grande préoccupation. Nous n'aurons bientôt plus d'autres choix que de mettre la clé sous la porte. »

- Commerce de détail, *Regina, Saskatchewan*

« Depuis 18 ans, mon mari et moi-même dirigeons à plein temps notre entreprise de décoration spécialisée dans les mariages et les événements. Comme vous pouvez l'imaginer, cette pandémie nous a durement touchés, tout comme elle a durement affecté le secteur de l'événementiel. Nos dépenses s'élèvent au minimum à 8 000 \$ par mois et nous essayons de survivre tant bien que mal. Nous sommes admissibles à l'AUCLC car nos revenus sont toujours en baisse de 80 à 85 %, mais notre propriétaire ne veut pas nous aider et se contente de dire qu'il ne peut rien faire. J'ai essayé à plusieurs reprises de demander son soutien, mais il dit qu'il ne veut pas adhérer au programme. J'ai besoin d'option pour alléger mon loyer, car autrement, je ne sais pas comment survivre à l'hiver sans y laisser mon travail et ma maison. »

- Entreprise spécialisée dans la décoration d'événements, *Winnipeg, Manitoba*

« Cela fait 40 ans que nous louons le même local, avec le même propriétaire auquel nous avons toujours payé le loyer. Notre entreprise et sa gestion, comme beaucoup d'autres, impliquent de nombreux coûts. Quand nous avons dû fermer jusqu'à juin, notre chiffre d'affaires était au point mort. Aujourd'hui, nous sommes encore très loin de réaliser notre niveau de ventes habituel. J'ai cru à tort que notre propriétaire allait demander à bénéficier du programme d'aide au loyer. Lorsque nous lui avons demandé pourquoi il n'y participerait pas, il nous a répondu que c'était trop difficile et qu'il ne souhaitait pas donner les informations requises à la SCHL. Nous l'avons supplié en espérant que ces 40 ans de loyauté signifiaient quelque chose pour lui. L'AUCLC était notre seul espoir. Nous sommes aujourd'hui bien en dessous de notre seuil de rentabilité et nous ne sommes pas capables de rappeler nos employés à temps plein. »

- Opticienne, *Toronto, Ontario*

« Nos revenus ont baissé de 50 à 60 % au début de la pandémie. Nous n'étions donc pas admissibles à l'aide au loyer puisque nous n'atteignons pas le critère de baisse de 70 %. En juillet, la baisse a été de 28 %. Avec des ventes aussi faibles, impossible de signer un nouveau bail. Nous devons mettre la clé sous la porte à la fin de l'année. Dans l'industrie de la restauration, les marges de profit sont de 5 à 6 %. On ne peut donc pas survivre avec des ventes annuelles qui chutent de 30 %. »

- Restaurant, *Saint-Jean, Nouveau-Brunswick*

« En raison de la crise, nous connaissons une baisse de revenus de 75 %. Notre propriétaire n'a pas demandé à bénéficier du programme d'aide au loyer. Il dit que c'est trop compliqué. »

- Commerce de détail, *Lunenburg, Nouvelle-Écosse*

« Nous sommes situés dans un petit centre commercial où se trouvent 6 autres entreprises et dont le propriétaire refuse de demander l'aide au loyer. Nous pensions en discuter avec lui, mais en parlant avec une autre locataire du centre commercial, nous avons appris que le proprio ne ferait pas la

demande. Cette autre chef d'entreprise a FERMÉ BOUTIQUE depuis parce que son commerce a été fermé temporairement durant 3 mois, qu'elle ne pouvait payer son loyer et que son proprio ne voulait pas l'aider. Dans ce genre de situation, nous savons à quel proprio nous avons affaire. »

- Pâtisserie, *Charlottetown, Île-Du-Prince-Édouard*

« Notre propriétaire dit qu'il y a bien trop de paperasse à remplir pour adhérer à l'AUCLC et qu'il manque de temps pour le faire en raison du nombre important de propriétés qu'il doit gérer. Il nous a proposé un report de paiement pour la moitié de la somme due. On pourrait rembourser le reste à l'automne. Cela ne nous aide pas, puisque nous n'avons pas de revenus depuis 4 mois. »

- Centre auditif, *Mount Pearl, Terre-Neuve-et-Labrador*